

## NOTE DE LA DIRECTION.

---

Au sujet du discours de M. Gonzalve Doutre, professeur de procédure civile à l'Université McGill, publié dans la dernière livraison de ce Recueil, le Comité de Rédaction, de la *Revue Canadienne* désire déclarer à ses lecteurs et au public :

1° Que le Directeur-Gérant par pure inadvertance, n'a pas consulté le Comité de Rédaction touchant la publication de ce discours et qu'elle a eu lieu sans son approbation préalable.

2° Que le Comité de Rédaction n'approuve pas certains principes sur l'éducation émis par M. Doutre dans la péroraison de son discours ; mais croit, que ces principes sont contraires à la doctrine infaillible de l'Eglise Catholique, à laquelle sont heureux d'appartenir tous les membres du dit comité.

3° Que si le Comité de Rédaction de la *Revue Canadienne* eut eu communication du discours de M. Doutre, avant sa publication, il aurait refusé de l'insérer dans les pages de ce recueil, à moins que l'auteur eut consenti à certaines modifications nécessaires pour le mettre d'accord avec les principes catholiques.

*Le Directeur-Gérant pour le Comité de Direction de la "Revue Canadienne,"*  
L. W. TESSIER.

---

## UN MARIAGE POUR L'AUTRE MONDE.

---

(Suite.)

### XIII.

Elle ne faisait pas erreur, la fille du juge de Nantes : l'homme qu'elle savait là devant elle, car maintenant elle le voyait plus que par les yeux de l'imagination, cet homme était bien celui qu'elle connaissait pour un bandit couvert de tant de crimes, qu'il avait mérité d'être envié des plus scélérats, estimé des plus infâmes ; c'était celui-là même de qui elle avait entendu raconter les horribles exploits à la Salpêtrière et dans la grange du Hâvre ; mais aussi, par une inexplicable contradiction, c'était ce même homme à qui elle avait dû la vie quand elle s'était élancée hors de l'*Emeraude*, et qui l'avait respectée dans la cabane du pêcheur de Sainte-Adresse.

Quant à Dominique Sauvegrain, ou Yves de Rosemadec, — en ce moment, le gentilhomme rebelle et le bandit déporté ne font qu'un pour nous, — quant à celui-ci, avant le premier mot de Mauricette, et du premier coup d'œil, il avait reconnu la fille perdue dont le caprice du sort le faisait le mari.